

ANNÉE 2023, N°16



Le Journal des égliseneuvevois





Page 3.....	Mot du maire
Page 4.....	Compte de résultat
Pages 4-5-6	Délibérations
Page 6	ApiTruck's
Page 7	SIVU
Page 8	Agent communal
Page 8	Mises en conformité
Page 9	Verger communal
Page 10	Travaux portail
Page 10	Réfection gîte communal
Page 11	Cimetière
Page 11	Donation grange
Page 12	Commémorations
Page 13	Elections en 2022
Page 14	Infos Gîte, salle des fêtes, horaires mairie
Page 14	Commune zéro phyto
Page 15	Etat civil
Page 16	Travaux routes département
Page 17	Assainissement (API)
Page 18	SIAEP (l'eau potable)
Page 18	SIEG-Territoire d'Energie
Pages 19-20	Ecoles Sauxillanges
Page 21	Solidarité Paysan
Page 22	ADIL
Page 23-24-25	Aides API
Page 25	Parc Livradois Forez
Page 26	SICTOM Issoire-Brioude
Page 27	L'ÉVEIL de l'EHPAD
Page 27	Les Restos du Cœur
Page 28	ADMR Sauxillanges—Le Vernet
Pages 29-30	Vie associative
Page 30	Zoom sur une entreprise
Page 31	Memento
Page 32	Annonces

AGENDA

SAMEDI 25 MARS

AG de l'ACIER à Eglise Neuve d'Issac, à partir de 10h, covoiturage.

DIMANCHE 2 AVRIL

Repas des Séniors, salle des fêtes à partir de 11h30.

VENDREDI 12 MAI

TRACN'ARTS spectacle de Théâtre avec le Petit Théâtre de Babylas « Burn Out », 20h, salle des fêtes, 5€ l'entrée.

MARDI 15 AOÛT

Brocante d'Egliseneuve, animations
Messe à 11h.

AUTOMNE (date à définir)

Repas des voisins, salle des fêtes après-midi et soirée

APITRUCK'S

Vendredi 24 mars (à partir de 16h30) / samedi 15 avril (à partir de 16h30) / samedi 24 mai (à partir de 16h30) / samedi 3 juin (à partir de 18h00) / samedi 29 juillet (à partir de 18h00)





Les années « COVID » ont laissé des traces dans notre société, nos pratiques, les relations que nous avons les uns les autres. Même en 2022, nous n'avons pas pu organiser comme il le fallait notre habituel repas des Séniors, des temps d'échanges, de convivialité... L'Amicale avec la Fée des ACTS avait pu organiser la Fêtes de la musique et elle a pu organiser la Brocante du 15 août. **Merci aux bénévoles !** Les APITRUCK'S ont pu venir de nombreuses fois, mais nous n'avons pas encore trouvé notre public... **Vous allez le voir dans l'agenda en page 2, quelques dates sont à noter pour cette année !**

Les travaux cette année ont pu avancer à la mesure de nos moyens. Nos finances sont saines et en bonne santé :

Côté sécurité, nous avons mis aux normes les extincteurs, changé l'alarme de la mairie. Nous avons dû acheter et changer un thermostat défectueux. L'arrivée électrique et l'éclairage de la sacristie ont été refaites. Adrien pourra prochainement peindre les **emplacements PMR** (personnes à mobilité réduite). Une barre de soutien sera posée dans les toilettes PMR de la mairie.

Côté cimetière, l'engazonnement reprend petit à petit, nous avons fait poser un composteur pour gérer les déchets de plantes séchées et la terre des pots. Adrien pourra normalement planter des fleurs à l'entrée. La prochaine phase consistera à améliorer l'entrée du nouveau cimetière, les gravures sur le columbarium, refaire les bords des marches. Nous allons réfléchir pour l'entretien, voire la restauration de certaines concessions en très mauvais état. La pose d'un cache en bois pour le container à verre (neuf) et le bac est toujours prévu.

Mme Marie-Claude Cullet a fait le **don de sa grange** pour la commune : je tiens au nom du conseil et de tous les habitants à la remercier très chaleureusement. La grange servira de lieu de stockage et d'entrepôt du matériel communal et de lieu de stockage du matériel de l'Amicale. Les travaux de restauration de la grange devraient être programmés sur 2024/2025. Du coup, **la salle des jeunes** pourra retrouver une autre fonction ?

Je suis très heureux que le projet de **pré-verger communal** ait pu être réalisé. Grâce à l'investissement et à l'expérience de Stéphane et Adrien, les plantations ont pu être faites dans de très bonnes conditions. **Merci aux familles et aux enfants qui sont venus planter quelques jeunes arbres fruitiers**. Tout a été prévu pour laisser la place au fauchage et à l'implantation des brocanteurs amateurs cet été !

Les sectionaux entrent dans leur dernière phase avec le passage du géomètre puis le dernier vote du conseil.

Le SIVU (syndicat intercommunal avec Sugères) a fait l'acquisition d'une **épareuse**. Il s'agit d'un achat très coûteux mais indispensable à l'entretien de nos chemins et voies communales sur plus de 60 km ! Le SIVU intervient aussi pour le déneigement et malgré quelques « incompréhensions » et reproches, je tiens à souligner le travail très important et la présence de nos agents. Pour chacun, l'équipement de pneus est indispensable... mais on ne pourra jamais éviter des épisodes exceptionnels malheureux. Nous allons aussi acquérir **une tondeuse** et une débroussailleuse. La tondeuse permettra de tondre entre les concessions et éviter ainsi les projections de cailloux.

En ce qui concerne les prochains achats ou travaux, nous faisons l'acquisition d'un **nouveau photocopieur, du petit matériel** pour Adrien (pelle, pioche, râteau, désherbeur thermique), des **travaux de soutènement d'un mur** sous la route à la Verrerie sont prévus. La SCIE est intervenue pour enfouir un réseau électrique. **Nous allons pouvoir refaire au printemps le toit du trieur derrière la salle des fêtes. Nous avons besoin de quelques bras !** Le projet des Carrières est au point mort sans accord pour le moment avec le propriétaire.

Avec API, nous sommes en train d'élaborer un **plan d'installation de panneaux photovoltaïques** entre 2024 et 2026. Ce projet sera financé en partie par le département et le Fonds de Concours de l'Agglo. L'électricité produite sera revendue.

Pour les projets, nous sommes en train de faire les recherches de subventions pour terminer les travaux du gîte (entrée, restauration des fenêtres, volets, restauration de l'escalier, isolation grenier) et des travaux pour la grange (toiture, dalle, ouvertures, électricité, eau). Comme vous le voyez, il s'agit de travaux importants pour notre commune et nous ne pourrions nous engager que lorsqu'un des deux emprunts sera terminé en 2024...

Notre petite bibliothèque va « renaître » à Egliseneuve. Je vous demande encore un peu de temps, le temps pour la bibliothèque de Sauxillanges de préparer une convention. Merci aux bénévoles qui se sont proposés !

Je souhaite renouveler mes **remerciements à Marie-Paule et Adrien**, nos agents, pour leur implication dans tous ces projets ! Je tiens à remercier le **conseil municipal** garant de la vie démocratique et des décisions pour notre commune : même petite, elle a beaucoup de choses à faire !

Je vous souhaite à toutes et à tous un très beau printemps en famille, avec vos amis, vos proches. Profitez bien et prenez soin de vous. Bonne lecture !

Christophe Vezon



Budget communal : Compte administratif, délibération du 9 avril 2022

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. REDON Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Christophe VEZON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Membres en exercices : 11
Membres présents : 7 + 3 pouvoirs
Nombre de suffrages exprimés : 9
Votes
Pour : 9 Contre : Abstentions : 1
Date : 09/04/2022 à 19h

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		34 009,14		38 140,80		72 149,94
Opérations de l'exercice	102 768,04	107 308,45	65 271,20	13 963,60	168 039,24	121 272,05
TOTAUX	102 768,04	141 317,59	65 27,20	52 104,40	168 039,24	193 421,99
Résultats de clôture		38 549,55	13 166,80			25 382,75
Restes à réaliser			13 154,00	27 144,00	13 154,00	27 144,00
TOTAUX CUMULES	102 768,04	141 317,59	78 425,20	79 248,40	181 193,24	220 565,99
RESULTATS DEFINITIFS		38 549,55		823,20		39 372,75

Le Conseil a aussi validé le 09 avril 2022 l'affectation de résultat de fonctionnement de notre commune. Ainsi sont répartis :

- il a été décidé de conserver en fonctionnement **24 467,55€**
- Il a été décidé de transférer en investissement **14 082,00€**

DÉCISIONS DU CONSEIL

Séance du **24 septembre 2021** :

Donation d'une grange. Plan de financement des travaux du gîte = montant des travaux : 9 414,11€ HT, Fonds de concours API : 2353,00€, Subvention Région Bonus relance : 4707,00€, Fonds propres Commune : 2354,11€. Achat défibrillateur et demande de fonds de concours = montant de l'acquisition : 2110€ HT

Séance du **19 novembre 2021** :

Décision d'offrir un cadeau en retraite de M. Daniel VIALA. Désignation d'un nouveau délégué suppléant au SICTOM avec l'Agglo Pays d'Issoire. Christophe Vezon. Modification du taux de cotisation et du taux de remboursement des indemnités journalières du contrat d'assurance « risques statutaires ».

Travaux du gîte communal : approbation du devis modificatif de SARL GIRON. Motion de la Fédération

nationale des communes forestières contre les décisions du gouvernement.

Séance du **4 février 2022** :

Confirmation du respect des 1607 heures sans régime dérogatoire depuis 2022 (temps de travail des agents).

Suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial en raison du départ à la retraite de Daniel VIALA et de la création d'un nouvel emploi. Fée des ACTS : participation financière au festival du TRAC 2022 (150€). Mise à disposition d'un adjoint technique territorial au SIVU : Adrien Pireyre.

Commission intercommunale d'Aménagement foncier : élection par le conseil de 2 propriétaires titulaires et d'un propriétaire suppléant. Désignation de 2 propriétaires forestiers titulaires et de 2 propriétaires forestiers suppléants (Chassaing Pierre,



Courtine Michel et Fouilhoux Alain, suppléant. Elie Boyer et Gilles Courtine comme propriétaires forestiers et MM. Gérard Gachet et Philippe Redon comme propriétaires forestiers suppléants).

Séance du 15 avril 2022 :

Vote des taux des taxes directes locales 2022 : Après examen du document et délibération, le conseil décide de ne pas modifier les taux actuellement en vigueur :

- **Taxe foncière (bâti) : 29,04%**
- **Taxe foncière (non bâti) : 67,29%**

Vote du compte administratif 2021, approbation du compte administratif 2021, approbation du compte de gestion 2021 (vote à l'unanimité). Affectation du résultat de fonctionnement 2021 : excédent reporté : 24 467,55€

Vote du budget primitif 2022.

Vente de bien de section (parcelle B49 au Fay), avis favorable de la partie du bien. Le conseil rappelle l'existence d'une conduite d'eau potable et la nécessité de faire une servitude liée à celle-ci.

Vente de bien de section (AD113, L'Equinlerie), avis favorable de la partie du bien. Le conseil rappelle l'existence d'une conduite d'évacuation des eaux usées d'assainissement qui traverse ce bien, souhaite que la fontaine reste à la disposition des ayants-droits du hameau.

Vente de bien de section (AH115), avis favorable.

Séance du 15 juin 2022 :

Convention de partenariat et d'engagement entre la commune d'Egliseneuve des Liards et le syndicat mixte du Parc Livradois Naturel Régional Livradois Forez en faveur de la biodiversité et de la trame verte et bleue : aide pour la plantation d'un verger communal.

Motion de soutien au SICTOM Issoire-Brioude contre les vols, vandalismes et incivilités sur le site de la déchèterie de Brassac.

Tarif de cession des cases du columbarium : 750€

Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1er juillet 2022 : réforme de la publicité des actes. Pour notre commune les actes seront consultables en mairie, par publication papier, à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Notre commune de moins de 3500

habitants n'a pas obligation de tout dématérialiser, nous gardons l'aspect papier pour le moment.

Séance du 5 août 2022 :

Mise à disposition de l'Agglo Pays d'Issoire des biens mobiliers et immobiliers affectés au transfert de la compétence eau et assainissement.

RODP infrastructures de Télécommunication—ORANGE : l'occupation du domaine public routier par les opérateurs donne lieu au versement d'une redevance non perçue depuis 2018... Le conseil a ainsi pu récupérer 3088,39€ au titre des RODP 2018 à 2022).

Vente de bien de section (AD322, la Vigerie), avis favorable de la partie du bien.. Le conseil rappelle qu'une conduite d'alimentation d'eau potable avec présence de vannes traverse ce bien et qu'il faudra prévoir une servitude liée à celles-ci.

Vente de bien de section (AD225, le Bourg), avis favorable de la partie du bien.

Réfection du toit de la petite dépendance de la salle d'animation—achat de matériaux (GEDIMAT : 1460,04€). Il conviendra d'acheter la visserie nécessaire. Crédits votés de 2000€.

Réfection du toit de la petite dépendance de la salle d'animation— demande de fonds de concours API, soit

Plan de financement suivant :

Dépenses :

Achat tuiles : 1460,04€ HT

Achat visserie : 206,62€ HT

Recettes :

Fonds de concours API : 833€

Fonds propres : 833,66€

Séance du 03 novembre 2022 :

Donation d'une grange et nouvelle référence cadastrale suite à la division de parcelle—AD 334—modalités. Le conseil remercie une nouvelle fois Mme Cullet Marie-Claude pour sa donation à la commune.

Vente des biens de sections—décision du prix du mètre carré de terrain nu. Vote de crédits supplémentaires. Motion = conséquences des crises économique, financière et énergétique sur les finances des collectivités locales, soutien aux



propositions de l'Association des Maires de France. Tableau des effectifs au sein de la commune d'Egliseneuve (une secrétaire : 17/35^{ème} et un agent technique : 12/35^{ème}).

Séance du 13 décembre 2022 :

Validation du PLH (Plan Local de l'Habitat) d'API. Prise en charge avec la commune des charges électriques du local des chasseurs. Choix du devis pour les travaux d'un mur de soutènement à la Verrerie. Délibération modificative pour crédits supplémentaires pour travaux mur de soutènement. Présentation du projet « Solaire Dôme » (installations panneaux photovoltaïques sur toits bâtiments communaux). Assurances statutaires : nouveau contrat.

ANNÉE 2023, N°16

10 APITRUCK'S EN 2022 !

Prochaines dates en 2023 : vendredi 24 mars (à partir de 16h30) / samedi 15 avril (à partir de 16h30) / Mercredi 24 mai (à partir de 16h30) / samedi 3 juin (à partir de 18h00) / samedi 29 juillet (à partir de 18h00)



Les dates en 2022 :

Mercredi 11 mai
Samedi 28 mai
Samedi 11 juin
Mercredi 22 juin
Mercredi 6 juillet
Samedi 30 juillet
Mercredi 31 août
Samedi 17 septembre
Samedi 22 octobre
Samedi 26 novembre

L'agglomération Pays d'Issoire, en collaboration avec la mairie, a proposé depuis le mois de mai, la présence du bus **API TRUK'S** devant l'église (et devant la salle des fêtes le 26/11). Le bus propose aux habitants un temps de convivialité au milieu du village. Il y avait aussi un point informatique connecté avec **une aide numérique**, un coin jeux pour les personnes qui désirent **jouer aux cartes**, un coin jeux de société, **jeux pour les enfants**. Il y avait aussi une petite **restauration** et buvette sur place ! Un vrai régal ! Nous renouvelerons ce dispositif cette année.



Nous sommes dans l'attente d'idées !





CALCUL DU PRORATA DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2021

Egliseneuve des Liards :

- Débroussaillage : 73 heures
- Remorque : 37 heures
- Déneigement : 5 heures
- Tractopelle : 4 52heures

Soit un total de **167 heures**

Sugères :

- Débroussaillage : 174 heures
- Remorque : 84 heures
- Déneigement : 12 heures
- Tractopelle : 217 heures

Soit un total de **487 heures**

TOTAL DES HEURES : 654 heures

D'où la répartition suivante pour l'année 2021 :

Egliseneuve : 25,54% Participation 2021 : 11 143€

Sugères : 74,46% Participation 2021 : 32 488€

2022 : Coût achat épareuse et adaptation : 45 000€

Compte administratif SIVU 2021, voté en 2022

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		21 075,23		22 321,76		43 369,99
Opérations de l'exercice	42 883,49	35 357,00	5 425,57	9 882,00	48 309,06	45 239,00
TOTAUX	42 883,49	56 432,23	5 425,57	32 203,76	48 309,06	88 635,99
Résultats de clôture		13 548,74		26 778,19		40 326,93
Restes à réaliser			00,00	00,00	00,00	00,00
TOTAUX CUMULES	42 883,49	56 32,23	5 425,57	32 203,76	48 308,06	88 635,99
RESULTATS DEFINITIFS		13 548,74		26 778,19		40 326,93

La dernière réunion du SIVU le vendredi 9 décembre, les nouveaux élus de Sugères désignés pour le SIVU sont venus rencontrer les élus d'Egliseneuve au SIVU. L'assemblée a élu à l'unanimité Christophe VEZON, maire d'Egliseneuve comme président et M. Christophe GENEIX, maire de Sugères, Vice-président.

Cette réunion a été l'occasion de se présenter et de rappeler les missions et les moyens du SIVU.

Nous avons pu aussi présenter les projets d'investissement et de fonctionnement pour 2023 et 2024 (avec avis des agents) :

- remplacement de la débroussailleuse, achat avec reprise d'une petite tondeuse pour les bordures et bords des caveaux (afin d'éviter des projections contre les objets sur les tombes)
- Mise en place d'un système d'alarme pour le bâtiment du SIVU
- Achat de sel en vrac + projet d'installation d'un hangar pour protéger les dépôts de pouzzolane, sel et remorque (2024)

Jean-Pierre PRUNIER

maire de Sugères et président du SIVU nous a quitté le 17 mai 2022 à l'âge de 66 ans. Nous rendons hommage à son implication dans la vie associative et à la mairie. C'était son premier mandat. Nos condoléances



Outil indispensable pour le nettoyage des bords des voies communales et des chemins communaux, la nouvelle épareuse est enfin arrivée le lundi 19 décembre (au lieu de septembre). C'est pour cela que les agents n'ont pas pu faire l'entretien annuel fin septembre des bords de route. Nous rappelons que l'ancienne épareuse avait été achetée en 1998 (d'occasion). Il était grand temps de renouveler aussi ce matériel.



Daniel notre employé communal est parti à la retraite à la fin de l'année 2021. Nous avons voulu lui offrir un petit moment de reconnaissance avec les élus de Sugères et du SIVU où il travaillait également.

Daniel était employé à la mairie depuis 2006. **Bonne retraite Daniel !**



Nous avons procédé fin 2021 avec un groupe d'élus au recrutement du remplaçant de Daniel. Nos choix se sont très rapidement tournés vers **Adrien Pireyre** un jeune de 22 ans, diplômé d'un BTS en mécanique agricole avec une bonne expérience du milieu agricole puisqu'une partie de sa famille est dans l'agriculture ainsi que lui-même. En plus de ses connaissances mécaniques, il peut conduire tous les véhicules et ainsi mieux épauler Stéphane dans les missions du SIVU.

Adrien Pireyre avec le technicien de FREDON lors de la visite pour le ZéroPhyto



Les missions d'Adrien :

- entretien hebdomadaire des deux stations d'assainissement collectif (le Bourg et Charel),
- tonte des parties communales du bourg, cimetière, gîte, pré communal et abords des stations,
- nettoyage et entretien des rues du bourg, plantations et embellissement du bourg,
- nettoyage et entretien cimetière,
- petits travaux.

Nous rappelons que cet emploi représente 12h/hebdomadaire. Les autres missions (entretien des chemins, fossés, déneigement, travaux sur chemins communaux) sont réalisées avec le SIVU (voir page précédente).

MISES EN CONFORMITÉ ET ÉLECTRICITÉ

Nous vous avons expliqué dans le précédent bulletin que nous avons procédé à l'inspection de sécurité électrique, du gaz de tous les bâtiments communaux, ainsi que des systèmes d'alarme et des extincteurs.

Dans la continuité, nous avons fait faire la vérification et validation du portique derrière la salle des fêtes et les installations de l'église.

Ainsi, nous devons changer la balancelle et couper l'avancée du portique et nous avons (Michel R et Michel H) modifié l'arrivée électrique du tableau afin d'être en conformité.

Ainsi nous avons procédé à la finalisation des installations des extincteurs, le changement nécessaire de l'alarme de la mairie.

Nous avons aussi commandé, dans le cadre du projet des aménagements des personnes à mobilité réduite, l'achat d'une barre de soutien pour les toilettes PMR de la mairie et les pochoirs pour la peinture des trois emplacements parking PMR (un emplacement sera dessiné devant l'église, un autre au parking du cimetière et un troisième devant la salle des fêtes.

Nous sommes en réflexion pour la construction d'une rambarde PMR pour la rampe d'accès de l'église, mais cela aura un coût assez important.



Avant



Après





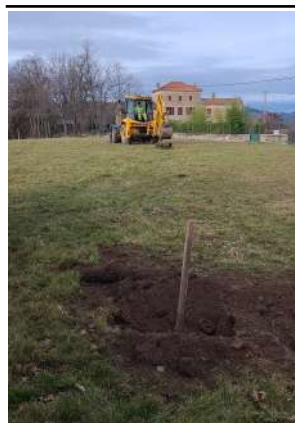
Plan initial prévu par le groupe de réflexion

L'année dernière un projet a été présenté et **soutenu par le Parc Livradois-Forez** pour la création d'un verger communal sur le grand terrain communal. Une aide financière nous a été octroyée pour l'achat des arbres fruitiers, des haies fruitières et des tuteurs (1000€).



Nous avons décidé de faire l'achat de ces plans auprès de l'association « Les amis des Prés-vergers » à Bongheat (voir en bas de page le contact) et l'entreprise Patrick Combe Pépinières à Saint-Myon d'après les conseils du Parc. Le parc a donc pris le relais après nos sélections afin de régler en direct la commande (comprenant pour la haie : *cassissiers, framboisiers, groseilliers, noisetiers, vaccinium myrtillus, cognassiers*. Et pour les fruitiers : *pêchers, châtaigniers, pommiers, poiriers, noyers, cerisiers*). Nous avons pris des races locales ou acclimatées pour nos altitudes.

Nous avons organisé un petit temps le 14 janvier avec les familles



3 remorques de terre nécessaires



La pelle a trouvé beaucoup de cailloux



Tranchée pour la haie fruitière



Arbustes pour la haie fruitière



Hautes tiges fruitiers

pour finir de planter quelques arbres. Les machines du SIVU (Stéphane et Adrien) ont procédé auparavant aux creusements

selon les règles et le plan des réseaux enterrés. Bien entendu, il sera tenu compte des distances entre les plantations pour permettre le passage des véhicules pour le fauchage du pré et la brocante !

Une cage de foot va être prochainement posée au fond du pré-verger communal en tenant compte de l'installation du verger (nous avons pris du retard car notre cage actuelle n'est pas conforme aux normes de sécurité...). Adrien nous fera des buts « sur mesure » !



Plantations avec les habitants samedi 14 janvier



Travail terminé : poteaux et attaches par Adrien

Asso Les amis des Prés-vergers Le Vacher 63160
Bongheat Contact : M. Bernard Proriot 0473788368



avant



après

Un portail a été posé afin de répondre aux exigences d'accueil de gîte de France mais aussi pour fermer l'espace lorsque le gîte n'est pas loué et ainsi permettre l'accueil des familles pour venir jouer. Nous rappelons que cette aire est sous l'unique responsabilité des parents. Une plaque informative va être prochainement installée pour rappeler les règles (bois et pose fournis par Michel R.)

Le portique va être doté prochainement d'une nouvelle balançoire à bords caoutchouc et plus large pour être aux normes...

Coût portail : 500€

Coût plaque : 160€

Coût balançoire : 70€



TRAVAUX : RÉFECTION GÎTE COMMUNAL



Les travaux du gîte ont été terminés au printemps juste avant les premières locations. Peintures dans toutes les chambres, salle de bain, plafond du salon et de la cuisine. Le sol des WC a été refait le tout par l'entreprise SAULZE.

Les radiateurs avaient été changés par l'entreprise MORAKIS et la salle de bain par l'entreprise GIRON. Nous avons changé aussi les luminaires et la décoration.

Les locataires sont ravis !

La salle de bain a été refaite : dépose de baignoire pour une douche à l'italienne, robinetteries, revêtements sols et murs.

Le linge de maison aussi a été entièrement changé.



Financement des travaux :

Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
		Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes		4 707,06 €
Peintures, faïence,	5612,77	Fonds de concours API		2 353,00 €
Salle bain, douche, mitigeurs	2360,14			
Radiateurs + radiateur	1686,32			
		Autofinancement de la	26,90%	2 599,17 €
TOTAL HT	9659,23	TOTAL		9 659,23 €





Comme vous avez pu le remarquer le cimetière retrouve son engazonnement naturel après plus d'une année sans produits phytos... Afin d'éviter des projections de cailloux sur les tombes et les objets posés, après conseils des agents, le SIVU a décidé d'acquérir une tondeuse pour l'entretien des abords des concessions. Nous rappelons que les entourages des tombes et caveaux doivent être entretenus par les propriétaires (règlement des cimetières).

De même, nous rappelons aux familles que l'entretien des concessions incombe à elles-mêmes. Certains caveaux montrent de profonds bouleversements.

Adrien réfléchit pour la plantation de fleurs aux entrées du cimetière, à l'endroit le plus propice.

Les gravures sur le colombarium seront terminées cette année.

Il faut aussi que le conseil municipal prévoit dans un avenir proche la restauration des tuiles de couverture sur les murs du cimetière. En effet, il manque des tuiles par endroit et les infiltrations sont de plus en plus fréquentes.

Le composteur (avec l'aide du SICTOM) posé dans le nouveau cimetière fonctionne bien grâce à vous. Merci ! Ces plantes sèches et toute cette terre n'iront pas « brûler » à l'incinérateur comme avant. Nous les broierons pour faire du compost.

**Pour permettre le passage de la tondeuse et des intervenants sur les concessions, il est demandé de ne pas réaliser de plantation dans les allées.
Merci de votre compréhension**

DONATION GRANGE AU BOURG : MERCI !

Mme **Marie-Claude CULLET** a fait une donation à la commune : sa grange. Après avoir fait l'ensemble des interventions nécessaires, nous en avons profité pour régulariser un bien de section qui dépassait sur son terrain depuis de très nombreuses années, bien avant que Marie-Claude ne s'installe avec son mari à Egliseneuve. Les bilans et le bornage ont été réalisés et nous avons pu « passer » chez le notaire fin 2022.

Cette grange, à deux entrées, permettra de stocker tout le matériel de l'agent communal ainsi que le matériel de la commune et dégager ainsi certaines armoires à la mairie et le matériel de la salle des jeunes qui pourra retrouver sa fonction première ou pour d'autres projets... Une autre partie servira au stockage du matériel de l'Amicale avec qui nous devons faire une convention pour des questions d'assurance.



Je tiens, au nom de l'ensemble du Conseil municipal à remercier très vivement Marie-Claude pour ce don généreux. Un nom est déjà évoqué pour ce bâtiment : Chez Tata !

Nous avons commencé à prendre contact avec les services de la Région, du département et de l'Etat pour mettre en place un plan de financement afin de faire des travaux nécessaires (toiture, dalle, ouvertures, électricité, eau).

Ce projet ne pourra être programmé qu'en 2024 ou 2025.

Commémorations : 8 mai et 11 novembre 2022



La commune a célébré les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Cette année, pour le 11 novembre, le maire a désiré faire participer les pompiers de Sauxillanges et les enfants de la commune. Avec l'accord des enseignants de l'école, des textes ont été proposés aux enfants. Léa BOYER s'est portée volontaire et a fait une très belle lecture émouvante. Nos pompiers ont fait le salut : ils étaient accompagnés de Jade GIRON qui est pompier bénévole. Bravo à toutes et à tous ! Une gerbe a été déposée en l'honneur des enfants du pays morts pour la France. Après la lecture de la lettre de la secrétaire d'Etat, le maire a lu la lettre de l'UFAC (Union Française des anciens combattants et victimes de guerre).

Pour terminer ce temps de la mémoire, nous nous sommes retrouvés dans la salle du conseil pour un pot fraternel. **Merci aux familles présentes, merci aux pompiers !**

Rendez-vous le lundi 8 mai 2023 à 11h30 pour la prochaine commémoration : nous espérons renouveler ce partenariat avec les pompiers et nous espérons avoir un autre enfant pour venir lire une lettre, un poème, un texte...





Les élections présidentielles ont eu lieu le dimanche 10 et le dimanche 24 avril 2022 à la salle du conseil de la mairie. Voici les résultats pour Égliseneuve :

TOUR 1

Candidat	% des voix	Voix
 <u>Jean-Luc Mélenchon</u>	30,00%	33
 <u>Emmanuel Macron</u>	23,64%	26
 <u>Marine Le Pen</u>	17,27%	19
 <u>Jean Lassalle</u>	10,00%	11
 <u>Eric Zemmour</u>	7,27%	8
 <u>Fabien Roussel</u>	5,45%	6
 <u>Yannick Jadot</u>	2,73%	3
 <u>Valérie Pécresse</u>	1,82%	2
 <u>Nathalie Arthaud</u>	0,91%	1
 <u>Philippe Poutou</u>	0,91%	1

Participation au scrutin		Égliseneuve-des-Liards
Taux de participation		81,43%
Taux d'abstention		18,57%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)		3,51%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)		0,00%
Nombre de votants		114

TOUR 2

Candidat	% des voix	Voix
 <u>Emmanuel Macron</u>	60,49%	49
 <u>Marine Le Pen</u>	39,51%	32

Participation au scrutin		Égliseneuve-des-Liards
Taux de participation		67,86%
Taux d'abstention		32,14%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)		12,63%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)		2,11%
Nombre de votants		95

Pour chaque élection, nous avons toujours besoin d'assesseurs. Si vous êtes intéressé(e) n'hésitez pas à nous contacter pour faire partie du bureau de vote : il est ouvert à toute personne inscrite sur la liste électorale.

Les votes ont eu lieu le samedi 15 octobre avec une très bonne participation, soit 80%. Tous les projets ont été adoptés. Ils devront respecter les prescriptions du conseil municipal afin d'être définitivement validés.

Des propriétaires ont fait la demande d'acquisition de certaines parties de parcelles des sectionaux devant ou autour de leur maison. Il s'agit toujours d'une partie du sectional (on dit communément « les Communaux »).

Le Conseil municipal avait étudié l'ensemble des demandes et les a votées à l'unanimité avec des mesures obligatoires.

Samedi 15 octobre matin, les habitants (**membres électeurs** de chaque section) sont venus voter (il s'agit des hameaux du Fay, la Verrerie, la Vigerie, L'Equinlerie et le Bourg).

Dans un troisième temps, afin de valider ces ventes, le conseil statuera une dernière fois. Il faut que le conseil dispose des relevés précis des géomètres.

Nous reprecisons une nouvelle fois que ces démarches sont des démarches légales des propriétaires et que chaque demande (par écrit) est étudiée par le conseil, car toutes les demandes doivent respecter le cadre légal : elles ne doivent pas entraver les accès aux propriétés, elles ne doivent pas en principe se trouver sur des terrains où il y a déjà des réseaux enterrés ou il faut faire une servitude.

D'autres demandes pourront être faites lorsque ces premiers dossiers seront réglés. D'ores et déjà un rendez-vous est envisagé pour les habitants de Charel. Une réunion publique sera proposée dans l'année.

Références : Loi N° 2013-428 du 27 mai 2013 (Articles L 2411-1 à L 2411-16 ; L 2131-11 du CGCT)





Pour la salle des fêtes :

Habitants de la commune	☞ sans chauffage = 60€
	☞ avec chauffage = 90€
Personnes hors commune	☞ sans chauffage = 170€
	☞ avec chauffage = 200€

Pour le gîte communal : (hors période Gîte de France)

Location par semaine = 300€

Location par nuit = 60€

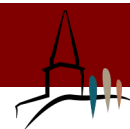
Pour toutes réservations, vous pouvez passer à la mairie aux horaires d'ouverture (mercredi après-midi 14h30-

17h30) ou le samedi matin (9h30-12h30) ou appeler la mairie 04 73 96 84 58 ou par mail :

mairie.egliseneuvesdesliards@wanadoo.fr

Référente élue : Estelle Béal

HORAIRES OUVERTURES MAIRIE ET PERMANENCE



MERCREDI : 14h30-17h30

et le **SAMEDI** : 9h30-12h30

Permanence du maire : MERCREDI : 16h30-17h30

Téléphone : 04 73 96 84 58 Fax : 04 73 96 87 46

Email : mairie.egliseneuvesdesliards@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-egliseneuvesdesliards.fr>

Merci de venir uniquement aux heures d'ouverture au public.



NOTRE COMMUNE S'ENGAGE ZÉRO PHYTO : POURQUOI PAS VOUS ?

La commune a obtenu le niveau 3 FREDON Commune Zéro Phyto.

C'est le cas depuis le début de l'hiver 2020-2021. Tous les terrains communaux ne sont plus traités : cimetière, terrain communal et pétanque, bords de routes du bourg, gîte communal, les deux stations d'épuration).

Nous avons eu une contre visite le 14 février où le technicien a pu vérifier que le pulvérisateur avait été nettoyé et stocké, les produits envoyés à la destruction avec des certificats de remise. L'enherbement se poursuit naturellement sans ajout de gazon pour le moment. Le fleurissement est prévu dans les parties latérales à l'entrée. La coupe de l'herbe se fait à la débroussailleuse mais le SIVU va prochainement acquérir une petite tondeuse pour les bords des tombes afin de mieux couper et de moins projeter de petits cailloux qui risquent de



casser les décorations des caveaux (info Stéphane et Adrien). Adrien devrait bénéficier d'une formation sur les techniques alternatives (binage, désherbeur thermique, brosse métallique sur débroussailleuse pour la partie matériels), plantations d'arbustes, de vivaces, d'enherbement de surfaces perméables afin de réduire voire supprimer ces opérations d'entretien chronophages). Nous allons acquérir prochainement un désherbeur thermique.

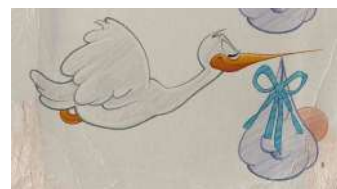
La volonté de supprimer ces produits a été indiquée dès le début de notre mandat. **Nous vous engageons à ne plus utiliser de produits phytosanitaires si vous en avez encore chez vous.**



NAISSANCES

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !

LE TRON BATNINI Zarour (23/09/2021)



MARIAGES

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX MARIÉS

COSTE Julien et REDON Marion (13/08/2022)

SALVI Emeric et MORAKIS Hélène (21/08/2022)

PILLET Anthony et INTRYS Anneliese (10/09/2022)



DÉCÈS

TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES

BOYER Alfred (15 juin 2022)



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Besoin d'informations sur Egliseneuve, son histoire, ses environs ?

Vous pouvez consulter sur internet ou passer à la mairie :

<http://www.mairie-egliseneuve-des-liards.fr/>

ou [wikipedia.fr](https://fr.wikipedia.org/wiki/Egliseneuve-des-Liards)





La départementale qui traverse le bourg a eu quelques travaux en 2022 :

Aménagement d'une grille d'écoulement et traverse, puis travaux d'élargage sur toute la montée entre la prise d'eau et Charel. Ces derniers travaux ont permis de dégager la route. Malgré ces travaux certains arbres près de la route penchent dangereusement. Il faudrait que les propriétaires puissent les couper en prévention.



Les travaux se sont prolongés par la réfection du bitume de la partie allant du bourg à Pupidon.

Nous allons demander prochainement l'étude de faisabilité pour la pose de

barrières bois le long de la route dans les zones dangereuses.

En effet, certains passages sont devenus très dangereux et la route est de plus en plus fréquentée...



TRAVAUX RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE SORTIE DE BOURG RD 705

Les travaux réalisés à la sortie du bourg pour une extension du réseau électrique enterré ont eu lieu la semaine du 20 au 24 février. Le chemin de l'Equinlerie a dû être coupé et la route placée en circulation alternée.

Les travaux d'une valeur estimée à environ **13000€** ont été pris largement en charge par le SIEG Territoire Energie. Mais le coût



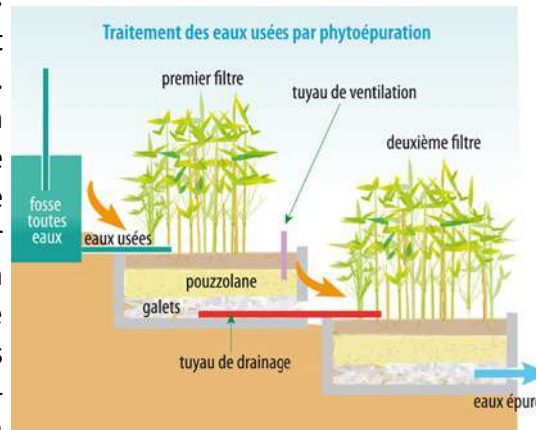
important pour notre petite commune est de **1987,50 €**.

Les travaux se sont bien déroulés. Les ouvriers de la SCIE ont fait attention de ne pas toucher le réseau des eaux usées et d'eau potable rendant les travaux délicats le long de la départementale.

Compétence Assainissement

Depuis 2020, la compétence « Assainissement, eaux pluviales » est passée à l'API. Le budget est géré par les services de l'Agglo. Cependant les travaux d'entretien (hebdomadaire), la tonte et le débroussaillage, le fauchage annuel des roseaux et leur évacuation, ainsi que la surveillance des lieux (veille contre les rats par exemple) sont donnés sous forme d'heures à Marie-Paule qui les facture ensuite au service concerné à l'API.

Le principe de la phytoépuration



Il s'agit de confier aux bactéries présentes dans les racines des plantes ou roseaux le soin de réussir la filtration des eaux usées.

Ces dernières passent dans des bassins (généralement deux, prétraitement puis traitement) remplis de graviers de différents calibres où sont plantés des végétaux macrophytes originaires de zones naturelles humides. L'épuration des eaux se fait par le système racinaire et les graviers.

Des aides pour l'assainissement non-collectif

L'AGENCE DE L'EAU

Taux de subvention : 30 %

L'agence de l'eau soutient la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif. Ces interventions sont limitées à certains secteurs notamment les zones de revitalisation rurale et littoral qui font l'objet d'une opération groupée de mise en conformité des branchements diligentée par la collectivité compétente.

Renseignements :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/particuliers.html>

ou par téléphone : 04 73 17 07 10
Délégation Allier-Loire-Amont

L'ANAH

Agence Nationale de l'Habitat apporte des aides pour améliorer votre logement (selon conditions de ressources). https://monprojet.anah.gouv.fr/pages/infos_po



L'API

Pour toute demande (collectif ou privatif) vous devez passer par le service de l'API (responsable M. Philippe Godard, philippe.godard@capissoire.fr, ou Tél : 04 15 62 2000



Dératisation des stations et conduites eaux pluviales

Adrien a de nouveau signalé la présence de rats dans les deux stations cette année. Par l'intermédiaire d'API, nous avons recontacté l'entreprise Ratounett d'Issoire.

L'entreprise est revenue traiter et le problème est résolu, pour le moment... Encore une fois quelques dégâts sont à déplorer mais le problème a été traité à temps.

Les agents ont procédé à l'entretien régulièrement ainsi qu'aux coupes des joncs nécessaires chaque année.



Des rats dans la station d'épuration en 2021 et 2022



Le linéaire du réseau de canalisation du service d'eau potable est de plus de 500km !



**Eau
du Bas
Livradois**
Syndicat intercommunal

Le SIAEP a pour vocation la distribution de l'eau potable sur 17 communes. Pour cela il faut entretenir les captages (51 en activité sur plus de 10 ha de terrain).

- les stations de traitement (5 stations qui traitent l'arsenic, reminéralise et désinfecte l'eau)
- Les canalisations (plus de 500km)

• Les réservoirs

Cette année les fontainiers traquent les fuites du réseau car les réserves sont basses pour la saison et des restrictions sont déjà à l'étude.

Pour le fonctionnement :	Les dépenses sont de	887 023,20€
	Les recettes	1 123 168,81€
Pour les travaux :	Les dépenses sont de	376 141,97€
	Les recettes	304 530,61€

- Pour les travaux :
- Réfection de la chambre des vannes du réservoir des Liards ont été réalisés,
 - La fin des réalisations des périmètres de protection des captages est en cours,
 - Le renouvellement de certaines conduites seront réalisées selon nos moyens (notamment sur Cunhat)

Michel Redon, vice-président du SIAEP

L'eau est un trésor qu'il faut préserver. Pensez à l'économiser !

LE SIEG DEVIENT TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63

**Le SIEG 63 a rejoint
la marque Territoire
d'Énergie !**

Le but est de s'inscrire
dans la transition
énergétique et
de participer au
développement des
énergies renouvelables.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE 63 - SIEG
36 rue de Sarliève - Centre d'Affaires du Zenith
CS 20004
63808 COURNON D'Auvergne Cedex
Tél : 04 73 34 24 10
Fax : 04 73 34 19 13
communication@te63-sieg.fr
www.te63-sieg.fr

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, Territoire d'Énergie 63 - SIEG est l'**Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité** (AODE) du Puy de Dôme et représente toutes les collectivités du département.

Missions



Construction de réseaux

- Extensions et raccordements
- Aménagements esthétiques
- Effacement des réseaux
- Intégration des ouvrages
- Renforcement du réseau



Concession

- Négociation et gestion du contrat de concession (ENEDIS & EDF)
- Contrôle du service public :
 - Service aux usagers
 - Suivi technique et financier du patrimoine
 - Qualité de l'électricité, investissements et maintenance
- Contrôles quotidiens / annuels
- Conseil d'orientation pour l'expertise des concessions



Éclairage Public

- Rénovation Éclairage Public
- Équipements sportifs (intérieur/extérieur)
- Mise en valeur des monuments
- Signalisation tricolore
- Maintenance des équipements
- Illuminations festives



Transition Énergétique

- Groupement de commandes d'achat d'électricité
- Audits / conseils énergétiques
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Mobilité électrique : infrastructure et services
- Aide à l'élaboration des PCAET
- Système d'Information Géographique (SIG)



En maternelle 2022

Les GS ont eu 4 jours de stage « aisance aquatique » à la piscine de Sauxillanges les 30 juin, 1 juillet, 4 et 5 juillet. Le mardi 7 juin, les élèves de GS sont également allés à la piscine d'Issoire pour connaître les lieux et être évalués par les MNS.

- Le **Projet "Bannières"** avec **Paule Kingleur** pour le **festival du Trac** sera terminé fin juin. Ce fut une très belle expérience. Merci à l'APE qui a fait le relais entre le Crédit Agricole et l'école pour avoir une subvention. De plus, l'APE donnera en fin d'année un complément d'aide grâce au don fait par la dissolution d'une association de Sauxillanges. La Fée des ACTS a financé à hauteur de 1100€.

- La sortie scolaire est en lien avec le projet de découverte des petites bêtes de la cour ! Les élèves se sont rendus à la maison des Espaces Naturels et Sensibles à Sallèdes le vendredi 24 juin.

- Jardins de l'école / épouvantail : Les enseignantes remercient les parents pour l'apport en graines, fleurs et plants pour les carrés potagers de l'école et les jardinières.

- Cinématernelle : deux séances ont eu lieu cette année.

- Bibliothèque : le grand prix des Incorruptibles.

Belle sélection, les enfants ont élu Aïe Aïe Aïe ! un album de Christine NAUMANN-VILLEMEN dont les thèmes sont l'amitié, les animaux et l'humour.

- Bibliothèque locale : à raison d'une séance par mois, les enfants se sont rendus par classe à la bibliothèque municipale pour écouter des histoires lues par des bénévoles sur le thème des Super Héros. Ils participent ainsi au Prix du livre élu en Livradois Forez.

- Les 16 et 17 mai, les élèves ont fait une visite de Sauxillanges avec Orianne Jean Jacques, guide conférencière à l'API, d'abord sous forme numérique sur les TNI puis en réel dans les rues de Sauxillanges. Le thème était "ma ville, mon village" et les élèves ont pu (re) découvrir leur patrimoine local sous forme de parcours dans le village à la recherche ou découverte d'indices photographiques. Ces deux journées ont été très intéressantes.

- Cette année fut la première année d'instauration d'une collation et des ateliers cuisine BIO à la maternelle.

En élémentaire 2022 :

- Les CM2 sont allés à la piscine au premier trimestre.

- Les CP et CE1 ont pu bénéficier, ensemble, des leçons de natation au centre aqualudique d'Issoire.

- L'initiation basket pour toutes les classes a pu se réaliser en fin de 3ème trimestre. Un intervenant de la Fédération de Basket.

- Cross DDEN : le 7 avril, les élèves de l'élémentaire et les GS ont concouru pour le Cross des DDEN aux Prairies. 11 écoles étaient en lice.

- Sortie du 20 juin 2022 : Toutes les classes du CP au CM2 se sont rendues dans le parc des volcans et, en alternance, sur deux lieux différents, le Puy de Dôme et le Puy des Gouttes.

L'APE a financé le transport : 1100 euros ; l'équipe enseignante la remercie. La coopérative scolaire a financé l'animateur des CP (180 euros), le train panoramique : 5,8 euros par enfant x 98. (environ 600 euros)

Les animations du Parc étaient gratuites sur cette très courte période.

La directrice remercie les parents accompagnateurs venus nombreux pour seconder l'équipe pédagogique.

Les effectifs / élèves 2021-2022

Maternelle : 49

Le contrat de Morgane Richalet se termine. Nous ne savons pas qui la remplacera : fin des contrats aidés ?

Mme Vêce est partie à la retraite.

Elémentaire : 99

Les effectifs / élèves 2022-2023

Maternelle :

Elémentaire : 102

Les effectifs / personnel enseignant :

L'équipe pédagogique actuelle reste en place.

Mme Lussert continue de faire la décharge de direction en CM2 le lundi

M. Farigoule sera à mi-temps et sera présent de février à juillet. Il sera remplacé par Mme Delignière de septembre à janvier.

Mme Vêce part à la retraite. Nous ne connaissons pas encore le nom de son successeur.

Projets pour 2022/2023

EN MATERNELLE

Poursuite des séances de cinéma avec le Parc Livradois / Forez, spectacle des Trois Chardons offert aux élèves / projet API Patrimoine : une nouvelle demande a été faite pour bénéficier d'interventions sur le village / Piscine des GS aux Prairies en fin d'année / Collations bio.

EN ÉLÉMENTAIRE

Piscine : les inscriptions sont faites pour toutes les classes, et les écoles sont en attente du planning.

Musique : Seules 3 classes pouvaient postuler. Le choix s'est porté sur les CP/CE2/CM2.

Fleurissement : La municipalité s'est engagée dans un plan de fleurissement du bourg auquel se sont jointes les deux écoles. L'année prochaine, les élèves planteront, observeront leurs plantations, peindront des repères sur des pots de fleurs, prépareront une classe APAC avec une artiste pour décorer deux pans de mur avec de la mosaïque. Ces murs pourraient devenir un coin pour faire une classe extérieure.

Salon de l'écriture : la municipalité prépare un festival sur la lecture et l'écriture.

Demandes travaux à la mairie de Sauxillanges

Les conditions de travail et d'étude sont très difficiles avec des températures allant jusqu'à 32 degrés dans les salles. Ce problème très souvent relaté lors des conseils d'école devrait devenir une priorité et faire l'objet d'aménagement. A cette remarque, la représentante de la commune a évoqué la pose d'un film renvoyant la chaleur sur les fenêtres mais rien n'est décidé.

En maternelle :

- merci pour le téléphone qui permet à Mme Gagnaire de joindre les familles depuis sa classe.
- dans la classe de Mme Gagnaire, la vitre d'une fenêtre endommagée par un camion passant dans la rue se fissure de plus en plus : nous n'osons plus ouvrir de peur qu'elle ne se brise.
- rideau dans la salle d'accueil PS/MS : il fait vraiment très chaud et le rideau qui était défectueux n'a pas été remplacé ou réparé.
- peinture des marquages au sol (vélos et marelles) : il sera fait avant la rentrée pour que les élèves puissent comprendre le parcours et commencer aux beaux jours en septembre leur initiation à la sécurité routière.
- les peintures des huisseries sont prévues cet été également. Les deux bancs adultes auraient également besoin d'être lasurés.
- La sonnette de la cour fonctionne depuis qu'un chargeur a été fourni.
- l'herbe n'est plus tondue systématiquement le mercredi ce qui est gênant par rapport aux tiques ou aux petites bêtes notamment.
- les tilleuls sont taillés trop courts : la cour manque d'ombre.

En élémentaire :

Il est demandé une révision normale et générale dans toutes les classes des tables et des chaises.

Il est redemandé :

- un porte vélos
- Un panneau d'affichage pour les parents côté cour
- la réfection du pan de mur du côté CP/CE1 (la peinture tombe au sol)
- réparation d'un robinet dans les toilettes garçons de la cour.

Au niveau des élèves : 103 élèves à la rentrée 2022/2023.

Deux départs et une arrivée mettent l'effectif à 102 :

Les prévisions : 19 grande-section sont actuellement scolarisées.

Au niveau des adultes :

L'équipe enseignante : Les cinq enseignants sont à temps

plein. Mme Delignières, en mi-temps massé sur la 1^{ère} période, a la classe des CM1, jusqu'au 31 janvier, date à laquelle M. Farigoule reviendra de son mi-temps massé. Mme Pélissier, nommée la 3^{ème} semaine de la rentrée, est normalement sur un poste de remplaçante, mais assure la décharge de direction le lundi. Est rattaché à l'école sur un poste de remplaçant M. Santini Dominique.

Deux A.E.S.H. (Aides aux Enfants en Situation de Handicap) sont nommées sur l'école et prennent en charge 4 élèves d'âge élémentaire. **Intervenante rémunérée :** une intervenante en musique recrutée par l'A.P.I, viendra toute l'année pour les classes de CP, CE2 et CM2. Le projet musical est en lien avec le projet d'école.

Intervenante bénévole : enseignante retraitée, également Déléguée aux affaires scolaires pour la commune de Sauxillanges, intervient bénévolement les jeudis et vendredis tous les 15 jours pour une utilisation plus optimale de la BCD. Elle

Le personnel municipal compte actuellement 10 employées tout emploi confondu (cantine, ménage, garderie et ramassage.)

Projet : « Auprès de mon arbre » « L'Ecole du Dehors » « Journée dans les arbres »

Ce projet est mené par l'enseignante de CM1 sur les 6 premiers mois. **Projet : « Patrimoine » :**

Sortie faite : les Cm2 sont allés à La Maison des Sciences le 7 octobre à Chateauneuf-les-Bains.

Prévention et Santé :

Goûter des CP : Les goûters individuels avaient été abandonnés en raison des inégalités entre élèves, des goûters trop riches ou déséquilibrés, des risques pour les élèves allergiques. A la demande des parents, un goûter collectif est mis en place. L'enseignante se charge des achats contre une participation financière des parents.

Pour le mieux-être des élèves pendant la pause méridienne, la proposition des enseignants a été entendue : les CE2, CM1 et CM2 qui mangent au premier service, reviennent dans la cour de l'école sur le temps méridien. La Directrice remercie les différents partenaires de l'école :

Les municipalités :

La Directrice remercie les municipalités pour la reconduction des budgets. La hausse des prix va toutefois impacter les commandes futures.

Les parents d'élèves et leurs délégués : 5 parents titulaires et un remplaçant ont été élus.

Les élections des délégués des parents au Conseil d'Ecole ont eu lieu le 7 octobre par correspondance. Le taux de participation est constant, soit 66,86 %.

L'Association de Parents d'Elèves a tenu son assemblée générale le 30 septembre. La somme de 2 700€ a été remise en une fois, à la coopérative scolaire. La Directrice remercie les parents pour les enfants.

Nos enfants : 15 élèves à l'école de Sauxillanges, 1 élève à Sugères

DU PUY
DE DÔME

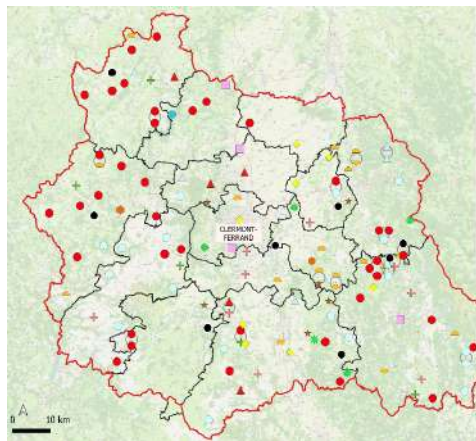
En 2022 « Solidarité Paysans » a suivi 248 dossiers en Auvergne, dont 134 dans le Puy-de-Dôme.

Inquiétudes sur l'avenir de votre exploitation ?

Trésorerie tendue ? Soucis de santé ? Des tensions dans votre collectif de travail ? ...
N'hésitez pas à contacter l'association « Solidarité Paysans » pour prendre le temps d'échanger.

Une écoute professionnelle et sans jugement vous sera apportée gratuitement.

« Solidarité Paysans », qu'est-ce que c'est ?

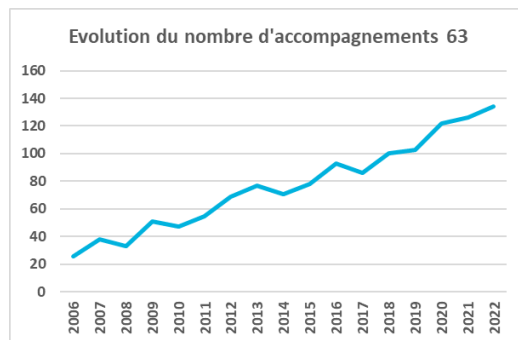


Carte des accompagnements 2022 dans le Puy-de-Dôme (1 point de couleur = 1

« Solidarité Paysans » est une association de défense et d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices en difficulté. Lorsqu'une personne en fait la demande, elle peut bénéficier gratuitement de soutien et être accompagnée dans la réflexion sur les évolutions de son système de production, dans le repérage des marges de manœuvre technico-économiques (coûts, choix techniques...), dans les démarches à engager (gestion administrative, rencontres et conciliations avec les créanciers et les partenaires, procédures d'étalement de la dette...).

L'accompagnement, quels bénéfices ?

Les agriculteurs et leurs proches s'ils le souhaitent, sont accompagnés par un binôme composé d'un bénévole professionnel (agriculteur ou retraité) et d'un salarié de « Solidarité Paysans ». L'expérience et la vision nouvelle qu'apporte le binôme accompagnateur permet de prendre du recul sur la situation et d'envisager des solutions là où l'agriculteur n'en voyait plus. Le soutien moral est également un aspect important de l'accompagnement.



Et lorsque la communication semble rompue ?

Solidarité Paysans développe son service de médiation. A chaque fois que les différences de points de vue qui s'affrontent se traduisent en difficultés relationnelles au sein des collectifs de travail, Solidarité Paysans propose de renouer le dialogue. C'est une condition à la pérennité des exploitations et pour que chacun dure dans son métier.

La médiation permet l'expression de chacun. Elle repose sur une écoute des différentes parties, sur des principes de confidentialité et d'impartialité de la médiatrice. Cette dernière construit un terrain d'entente entre les acteurs en restaurant le lien, en réouvrant le dialogue. Au-delà de l'analyse et clarification de la situation, Solidarité Paysans accompagne l'élaboration d'un plan d'action accepté par chacun.

Les mots d'une agricultrice accompagnée

« Vous m'avez vraiment aidé à un moment qui n'était pas facile, vous m'avez facilité la compta, donné des petites astuces que j'utilise pour pas me perdre et calculer rapidement mes besoins et même sans parler de ça, juste le fait de venir sur place, de discuter sans jugement ça m'a fait du bien et ça m'a permis de faire le point pour continuer ou me repositionner en cas de besoin. J'aurai foiré ou je me serai découragée si vous ne m'aviez pas accompagnée. »

Contact :

Solidarité Paysans En Auvergne - Maison des paysans – Marmilhat 63 370 LEMPDES
04 73 14 36 10 – auvergne@solidaritepaysans.org ou l.gaillard@solidaritepaysans.org
Site internet : <http://www.solidaritepaysans.org/>
www.facebook.com/SPauvergne



Logements locatifs et étiquette énergie : des changements en perspective !



Quelques dates clés à retenir :

Depuis le 24 août 2022 : gel des loyers énergivores

Si un logement est classé en F ou G, le propriétaire bailleur ne peut pas :

Appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire lors de l'établissement du nouveau bail

Procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail

Proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail

Majorer le loyer en cours de bail à la suite de travaux d'amélioration

Cette mesure de la loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 est applicable aux contrats de location conclus à compter du 24 août 2022. **Elle s'appliquera aussi aux baux en cours pour ceux qui seront reconduits tacitement ou renouvelés après le 24/08/2022.**

Sont concernés :

Les logements loués nus ou meublés à usage d'habitation principale (parc privé de droit commun, logements communaux appartenant au domaine privé de la commune soumis à la loi du 6 juillet 1989)

Les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

A ce jour, les logements HLM ne sont pas concernés, de même que les logements communaux **appartenant au domaine public** de la commune.

A compter du 1^{er} janvier 2023 : critère de performance minimale à respecter

Le niveau de performance énergétique d'un logement décent devra être inférieur au seuil de 450 kWh/m²/an d'énergie finale. Par opposition à l'énergie primaire, il s'agit de l'énergie qui est livrée chez vous (gaz, fioul, bois ou électricité) et qui correspond à la facture de votre fournisseur d'énergie.

Cette mesure sera applicable pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2023.

A partir de 2025

Le niveau de performance d'un logement décent sera établi selon l'étiquette du Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Ce niveau devra être compris :

A compter du 1^{er} janvier 2025, entre la classe A et la classe F

A compter du 1^{er} janvier 2028, entre la classe A et la classe E

A compter du 1^{er} janvier 2034, entre la classe A et la classe D

(Modalités suivant décret à paraître)

Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques sur le logement** :

Acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,
connaître les normes ou la qualité du bâti, gérer un logement en copropriété ...

*Demandez des **conseils** d'experts avant d'agir !*

Contactez le guichet unique gratuit et indépendant
ADIL du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous **Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.**

Des **permanences** sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org

JE VEUX UNE MEILLEURE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Rénovation globale, isolation, chauffage, ventilation, ...

Vous venez d'acheter une maison ou un appartement. Vous souhaitez rénover celui que vous habitez déjà.

Et si vous en profitez pour réaliser des travaux afin d'améliorer sa performance énergétique ?

+ Comment s'y prendre ?

+ De quelles aides financières pouvez-vous bénéficier ?

+ Quels professionnels contacter ?

Rénov'actions63
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

04 73 42 30 70

renovactions63.fr

Pourquoi RÉNOVER votre logement ?

- Pour améliorer votre bien-être et votre confort de vie : finis les courants d'air, le froid, le bruit, l'humidité
- Pour réaliser une opération patrimoniale : augmentation de la valeur de votre logement
- Pour faire des économies : réduction de votre consommation de chauffage, d'électricité (la facture peut être divisée par 4 après rénovation)
- Pour mener une action contrainte en faveur de l'environnement...

Rénov'actions 63, un service public destiné à accompagner les propriétaires qui veulent améliorer l'efficacité énergétique et le confort de leur logement.



CES CONSEILLERS EXPERTS VOUS ACCOMPAGNENT GRATUITEMENT à chaque étape de vos travaux de rénovation.

- 1 Informations et conseils personnalisés
- 2 Définition de vos attentes et de vos besoins
- 3 Diagnostic et définition d'un programme de travaux
- 4 Plan de financement et mobilisation d'aides

JE SOUHAITE REFAIRE MA FACADE

JE VEUX VALORISER MON LOGEMENT

Façade, patrimoine, local commercial en rez-de-chaussée ...

Mon projet est-il éligible ?

- Il doit s'agir d'un projet de ravalement global du bien
- Pour tout propriétaire, occupant, bailleur, de résidence secondaire
- Le bien doit être construit avant 1950
- Il doit être conforme aux règles d'urbanisme de la commune (le PVC est interdit sur certains secteurs par exemple)
- Les façades doivent être visibles depuis le domaine public
- Ne pas avoir commencé les travaux



Quelles aides

2 types de zones : les zones prioritaires (voir carte ci-contre) et le reste du territoire
 - 30 % du montant H.T du devis pour les zones prioritaires, plafonné à 3 500 €
 - 25 % du montant H.T du devis pour le reste du territoire, plafonné à 2 000 €
 Une seule subvention est attribuée par immeuble dans la limite du plafond

Vérifier l'éligibilité et s'inscrire pour une visite

Service habitat
Agglo Pays d'Issoire
04.15.62.20.03



J'ai besoin de conseils

Avec le **CAUE du Puy-de-Dôme** (04 74 42 21 20) ou contact@caue63.com

Conseils aux particuliers

Avant tout projet, venez rencontrer un.e architecte conseiller, urbaniste ou paysagiste gratuitement.

Vous voulez construire, réhabiliter, restructurer un bâtiment : le CAUE vous conseille, donne des idées, vous guide gratuitement.

JE VEUX ADAPTER MON LOGEMENT

Salle de bain, escalier, création pièce accessibles, ...

Quels sont les travaux éligibles ?

- Les travaux de rénovation des logements dégradés : un projet global (Electricité, assainissement, plomberie, sanitaires, chauffage, toiture, peinture au plomb ...)
- Les travaux de rénovation ou de remise en service de logements vacants sur le secteur locatif ou en accession à la propriété
- Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées, occupants leurs logements (Remplacement de la baignoire par une douche adaptée, monte-escalier, aménagement de pièces en rez de chaussée, rampe d'accès ...)
- Les travaux liés aux économies d'énergie : un gain énergétique de 25% ou 35% (Isolation des combles, doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage, ventilations, chauffe-eau solaire ...)

La marche à suivre :

1. Contactez l'Agglo Pays d'Issoire afin de vérifier l'éligibilité de votre projet
2. L'Agglo Pays d'Issoire mandate SOLIHA pour une visite de votre logement
3. SOLIHA vous conseille et vous accompagne gratuitement dans vos démarches

JE VEUX ADAPTER MON LOGEMENT

Salle de bain, ...

Votre logement n'est plus adapté (perte d'autonomie liée à un handicap, à l'âge, ...) et vous souhaitez faire des travaux pour rester dans votre logement.

Je souhaite obtenir un accompagnement

Plusieurs partenaires existent pour vous accompagner dans votre projet :

- Accompagnement senior : CLIC
- Accompagnement des personnes en situation de handicap : MDPH



Je souhaite financer mon projet

Des aides financières existent sous conditions de ressources pour adapter votre logement (baignoire en douche, monte-escaliers, cellule de vie, ...)

► Fiche PIG



JE VEUX REHABILITER MON LOGEMENT

Précarité énergétique, habitat insalubre, remise au norme, travaux lourds, adaptation, ...
Des aides sous conditions de ressources existent. L'agglo Pays d'Issoire porte deux dispositifs en partenariat avec l'ANAH.

Les thématiques :

- » L'amélioration des logements dégradés
- » L'adaptation à la perte d'autonomie
- » La performance énergétique

Je souhaite obtenir un accompagnement

Pour vous lancer, vous avez plusieurs options :

- **Contacter le service habitat** au 04.15.62.20.03 pour vérifier l'éligibilité de votre projet et vous inscrire au programme
- **Vérifier votre éligibilité ou vous inscrire en ligne** sur le site monprojet.anah.gouv.fr
- Prendre rendez-vous avec notre prestataire, Soliha, sur une des différentes permanences, pour affiner votre projet et obtenir des conseils :

DES TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?

CONTACTEZ :



04 15 62 20 03

- Conseils
- Accompagnement gratuit
- Aides financières



JE VEUX RÉHABILITER MON LOGEMENT

Gros œuvre, structure, travaux lourds, arrêté d'insalubrité

JE VEUX INVESTIR OU LOUER MON LOGEMENT

Intermédiation locatives, aides financières, ...

Intermédiation locative, aides financières pour la réalisation de travaux, ... votre projet locatif peut être accompagné sous certaines conditions.

Je souhaite obtenir des aides financières pour mes travaux

CONDITIONS LIÉES A VOTRE LOGEMENT ET AUX TRAVAUX

- » Être propriétaire d'un logement dégradé de plus de 15 ans, que vous voulez louer.
- » S'engager à louer le logement rénové vide pendant 6 ans minimum en tant que résidence principale du locataire.
- » S'engager à pratiquer un loyer conventionné et avec un plafonnement des ressources des locataires.
- » Atteindre, au minimum et après travaux, l'étiquette « D » de performance énergétique pour le logement rénové. Les aides varient en fonction de la dégradation du logement, du type de travaux envisagé (travaux lourds, sécurité – salubrité, autonomie de la personne, logement dégradé, économie d'énergie, procédure RSD ou de décence, transformation d'usage) et du niveau de loyer pratiqué.

PLAFONDS DES LOYERS

Si votre projet est financé, vos loyers ne doivent pas dépasser un certain montant de loyer.

LES TAUX ET NIVEAU D'AIDES

Les aides peuvent aller de 25% à 55% en fonction du type de conventionnement choisi, de l'état du logement avant travaux, des travaux à réaliser, du gain énergétique et de la localisation du logement. Le montant maximum de travaux subventionnable HT, fourniture et pose par des artisans, est plafonné.

Des aides complémentaires peuvent être attribuées par l'Anah et par Agglo Pays d'Issoire en fonction du projet et/ou du gain énergétique (amélioration d'au moins 35% de la performance énergétique du logement et atteinte de la classe D au minimum après travaux), de la remise sur le marché d'un logement vacant et/ou de la production de logement conventionné sur des communes en déficit au sens de la loi SRU.

J'ai besoin de conseils

Par téléphone :

Service habitat
Agglo Pays d'Issoire
04 15 62 20 03

Le projet d'Insertion Sociale et Professionnelle de l'Agglomération :

L'API anime et coordonne depuis 2017 des actions pour l'insertion sociale et professionnelle en lien avec Pôle Emploi et les actions médico-sociales Sancy Val d'Allier :

Des actions d'insertion (AIS), des ateliers « chantiers d'Insertion », des actions d'accompagnement dans l'emploi.

Pour plus de renseignements, vous pouvez passer par Pôle Emploi ou auprès du travailleur social qui vous accompagne.

Pour l'organisation d'un projet événementiel d'envergure supracommunale sur le territoire API (qui dépassent le cadre de la commune et des communes limitrophes) les associations peuvent faire une demande de subventions sur le site de l'Agglo, prêt de véhicule ou prêt de matériels (bancs, barnums, grilles, estrades, gradins, podiums, tables, percolateurs, sono, etc.).

(<https://www.capissoire.fr/mon-agglo/soutien-aux-associations>)

Vous pouvez faire aussi une demande d'aide à la communication (crédit repro jusqu'à 1000 impressions par an, lots, mise à disposition de fonds d'affiche...)

Contact : Vie associative

20, rue de la Liberté BP 90162

63504 ISSOIRE Cedex

Téléphone : 04 15 62 20 00

association@capissoire.fr

AIDE AUX ASSOCIATIONS

PARC LIVRADOIS-FOREZ : PROJET DE CHARTE 2026-2041

Projet de Charte 2026-2041 du de la Haute-Loire, de la Loire et de **Parc Livradois-Forez** - « *Le Parc l'Allier. Le travail engagé en début évolue, je m'implique pour son d'année 2022 aboutira dans 3 ans à une notre avenir* »

Les élus et techniciens des communes, des intercommunalités, des Départements et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les organismes partenaires du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et des habitants réfléchissent, en ce moment, à **un nouveau projet collectif** pour le Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce temps est essentiel pour imaginer l'avenir et participer à construire la future Charte du Parc Livradois-Forez pour la période 2026-2041. Le périmètre d'étude compte 191 communes réparties sur les départements du Puy-de-Dôme,



nouvelle Charte permettant de renouveler le classement du territoire en Parc naturel régional jusqu'à 2041. Un site internet dédié à cette démarche a été ouvert à l'adresse suivante : <https://2041.parc-livradois-forez.org/>

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créés à l'initiative des Régions, reconnus par l'État pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils couvrent 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement, avec les communes, les intercommunalités et les habitants, une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Leur Charte, d'une durée de 15 ans, constitue le projet de territoire dans lequel s'engagent l'ensemble des partenaires signataires.

Contact : Claudy COMBE, 04 73 95 57 57

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et EGLISENEUVE DES LIARDS à l'œuvre pour une meilleure gestion des déchets !

Le compostage, une pratique en plein développement sur le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE !

En 2024, le tri à la source devra être généralisé sur tout le territoire français. Les déchets organiques, qui représentent 30 % du poids de nos bacs gris, ne pourront plus être collectés dans nos bacs à ordures ménagères. A cette date, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter les déchets organiques dans les ordures ménagères. L'échéance approche à grands pas !

Quelles sont les solutions à disposition des usagers ?



Le compostage individuel

Le S.I.C.T.O.M. propose aux usagers, depuis de nombreuses années, d'acquies des composteurs individuels. Si l'acquisition d'un composteur individuel vous intéresse, nous vous invitons à remplir et à nous retourner un bon de commande (disponible sur notre site internet).

Afin que la pratique du compostage soit accessible à tous, le S.I.C.T.O.M. équipe les communes en composteurs partagés. Au 31 octobre 2022, plus de **400 composteurs** partagés sont installés sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ! Vous pouvez vous rapprocher du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et de votre Mairie pour lancer cette opération dans votre quartier !



Le compostage partagé

On composte à EGLISENEUVE DES LIARDS !

44,93 % de foyers équipés en composteurs individuels

2 composteurs partagés installés



5.013 tonnes de déchets évités !



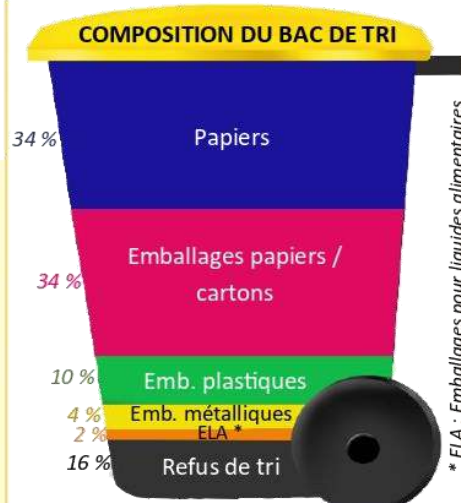
Le tri se simplifie, 100% des papiers et des emballages vont dans le bac de tri.

De nouvelles habitudes de tri qui portent leurs fruits !

Depuis le 01 MAI 2021, les usagers ont de nouvelles habitudes de tri ! Dorénavant, plus de question à se poser, **TOUS les emballages vont dans le bac de tri** ! En 2021, plus de 3 kg/hab/an d'emballages plastiques ont été collectés par rapport à 2019 !

STOP aux erreurs dans le bac de tri ! Seuls les papiers et les emballages sont admis. Les objets en plastique (arrosiers, jouets, bassines, pots de fleurs décoratifs...), les masques, le verre et les déchets verts ne sont pas à déposer dans le bac de tri. Ces erreurs de tri sont coûteuses pour la collectivité, dangereuses pour les équipes qui travaillent en centre de tri et génèrent des incidents sur la chaîne de tri.

Vos bacs sont trop petits ? Il suffit de téléphoner au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour réadapter la contenance de vos bacs.



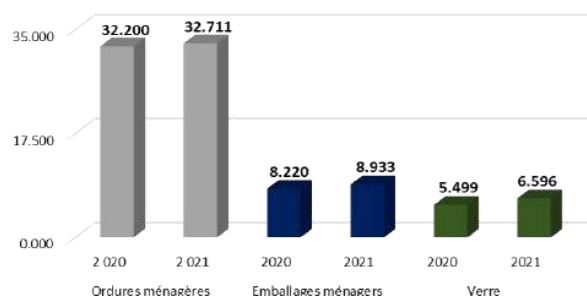
Poursuite de l'optimisation des circuits de collecte

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, dans un souci de maîtrise des coûts et d'impact environnemental, cherche sans cesse à optimiser ses circuits de collecte tout en préservant la qualité du service.

Afin de s'adapter à l'utilisation réelle du service, certaines communes ont vu leur fréquence de collecte modifiée. D'autres communes seront concernées prochainement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Consultez également notre site internet : www.sictom-issire-brioude.com et notre page Facebook !

Évolution des tonnages collectés sur la commune de EGLISENEUVE DES LIARDS



Finis les restrictions dues au Covid, les activités au sein de l'EHPAD Charles-Andraud ont enfin repris à un rythme soutenu, surtout depuis la réorganisation de l'animation engendré par la nouvelle directrice : il y a désormais un animateur à 60 %, responsable d'une équipe composée de deux ASH (un jour par semaine chacune) ainsi que de deux jeunes filles en emploi civique.

Cette organisation permet d'assurer une présence plus régulière auprès des résidents, notamment les samedis et un dimanche après-midi par mois, ce qui n'a jamais été possible jusqu'ici. Il suffit de jeter un œil sur la page Facebook dédiée pour constater que le programme des réjouissances est bien chargé outre les animations assurées par des artistes pour fêter les anniversaires en musique ou donner des spectacles divers. Des sorties sont aussi organisées pour visiter des lieux proches, des musées, des églises, et pourquoi pas pique-niquer quand c'est possible.

Les résidents ont pu participer au festival du TRAC

Selon leur disponibilité, les membres de l'Eveil interviennent au gré des activités, apportant un renfort bienvenu et apprécié par tous, contribuant à leur façon à la volonté de la directrice d'ouvrir l'EHPAD sur l'extérieur.

Mais l'Eveil est aussi présente pour récolter des fonds afin de financer divers intervenants pour animer en musique les célébrations d'anniversaires ou les fêtes nationales ou religieuses.

Merci à tous les bénévoles de Sport Sentiers et du SAD sans lesquels le traditionnel barbecue de la mi-juin ne serait pas possible. En effet, chaque année ce sont eux qui viennent monter et démonter les barnums qu'ils mettent à disposition de l'EHPAD pour l'organisation de cette fête sans aucune contrepartie : du vrai bénévolat donc.

L'Eveil est une association dont le but principal est de soutenir l'animation au sein de l'EHPAD, tant physiquement que financièrement, et si les subventions des communes et du Conseil départemental continuent bon an mal an à alimenter ses finances au profit des résidents, les moyens humains se font plus rares, **alors rejoignez l'association, ne serait-ce que pour donner une ou deux heures de votre temps, ce ne sera pas du temps perdu.**

LES RESTOS DU COEUR

CHIFFRES CLÉS

2021/2022

 **1,1 million**
DE PERSONNES ACCUEILLIES

dont **110 000** bébés
de moins de 3 ans

 **142 millions**
DE REPAS DISTRIBUÉS

 **2 200**
LIEUX D'ACCUEIL

 **1,9 million**
DE CONTACTS AUPRÈS DES GENS DE LA RUE

 **70 000** BÉNÉVOLES
+ **27 000** bénévoles occasionnels

CONTACTS PRESSE & COMMUNICATION

Tél : 01 53 32 23 14

communication@restosducoeur.org
presse@restosducoeur.org

POUR NOUS SOUTENIR

Adressez vos dons par courrier :
Restaurants du Cœur,
42, rue de Cligny - 75009 Paris

en ligne sur notre site :
www.restosducoeur.org

PRINCIPAUX MÉCÈNES

Carrefour - Coca Cola European
Partners - Danone - Écouter Voir -
Lidl - Macif - Pocket - Stop Hunger



Avec le soutien du Fonds
Européen d'Aide aux plus
Démunis (FEAD)



© Gaston BERGERET

811 personnes hébergées
en urgence

101 ateliers et chantiers
d'insertion

2172 personnes accompagnées
sur les questions budgétaires

44 centres itinérants **687** espaces
livres

2226 personnes salariées en insertion,
taux de sortie dynamique 50%

668 microcrédits personnels
accordés

8723 personnes accompagnées
en accès aux droits

3109 personnes accompagnées
pour l'accès à la justice

4752 personnes accompagnées
dans leur recherche d'emploi

4814 départs en
vacances



40% Moins de 18 ans
12% 18 - 25 ans
41% 26 - 59 ans
7% Plus de 60 ans

45% En recherche d'emploi
17% Inactifs (autre que
retraités et étudiants)
17% Retraités et assimilés
12% En emploi
9% Étudiants



45% Personnes seules
25% Familles monoparentales
22% Couples avec enfants
6% Couples sans enfants
2% Ménages complexes



ADMR SAUXILLANGES – LE VERNET

L'ADMR c'est toujours le service d'aide à domicile proche de chez vous...

Situé dans les locaux de la mairie de Sauxillanges le bureau de l'ADMR est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h30 sauf le mercredi après-midi.

Cendrine et Angélique vous accueillent et répondent à vos questions. Que vous soyez actifs ou retraités, que vos besoins soient ponctuels ou à plus long terme, l'ADMR a une solution pour vous...

N'hésitez pas à nous rendre visite ou à appeler au 04 73 96 87 96. Votre demande sera étudiée et un devis sera établi avant le début des interventions à votre domicile.

Nos 31 intervenantes, s'occupent actuellement de 150 bénéficiaires sur les 21 communes du secteur*.

Cependant pour que ce service reste un service de qualité et de proximité, l'association est à la recherche de salarié(e)s sans condition de diplôme. Le bon sens, la bienveillance et l'esprit d'équipe sont les qualités que nous recherchons chez nos futurs collaboratrices/teurs !

Si vous êtes dynamique, autonome, que vous aimez les gens et les contacts humain n'hésitez pas à nous contacter !!!

Si vous avez un peu de temps à consacrer à notre association (visites aux bénéficiaires, aides ponctuelles aux secrétaires pour de la mise sous pli ou la préparation des cadeaux de Noël par exemple) que vous soyez actif ou retraité, prenez vite contact avec nous !

** Sauxillanges, Sugères, Parentignat, Manglieu, Auhlat-Flat, Egliseneuve des Liards, Saint Quentin sur Sauxillanges, Usson, Varenne sur Usson, Brenat, Saint Rémy de Chagnat, Saint Babel, Saint Etienne sur Usson, Le Vernet la Varenne, Sainte Catherine, Saint-Genès la Tourette, Bansat, Saint Martin des Plains, Chaméane, Saint Jean-en-Val.*



Engagements hors bilan subventions versées dans le cadre du vote du budget 2022 (article L.2311-7 du CGCT)

Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
A.C.I.E.R	Association	50€
ADMR Sauxillanges	Association	100€
Amicale Egliseneuve	Association	50€
Don du sang Sauxillanges	Association	100€
Ecole élémentaire Sauxillanges	Association	210€
Ecole maternelle Sauxillanges	Association	120€
Eveil EHPAD Sauxillanges	Association	70€
Ligue contre le cancer	Association	50€
Restos du cœur	Association	100€
Société de chasse	Association	50€
Solidarité Paysans du 63	Association	100€

Depuis toujours le Conseil municipal vote des aides pour les associations du village, mais aussi les écoles et d'autres associations d'utilité publique.

Les Associations d'Egliseneuve des Liards :

L'Amicale d'Egliseneuve
EDP (Environnement
Développement Patrimoine)
Société de Chasse
Au Rythme de la Terre
Le Café Rural Vis-la-Joie



LA SUGÉRIENNE DES LIARDS

Association de chasse de Sugères et Egliseneuve des Liards

L'association assure une gestion rationnelle du gibier vivant sur le territoire où elle possède des droits de chasse. Son action est aussi accompagnée d'une régulation des prédateurs. .

Le nouveau local qui se situe sur le terrain de la commune d'Egliseneuve des liards est terminé.

Contact, le président, M. Gilles COURTINE, président de la société de chasse : 06 76 70 42 41

E.D.P

Environnement, Développement, Patrimoine du Pays d'Egliseneuve

Cette association a pu permettre d'accompagner de nombreuses expositions et les actions culturelles autour de la restauration de l'église. En 2021, Alain Winckell a participé à l'inventaire des zones humides.

L'EDP devrait accompagner les travaux d'aménagements du site des Carrières quand le projet sera lancé. Une pièce de théâtre en mai servira à récolter des fonds. **Contact, le président, M. Christophe Vezon : 0643069406.**



Fête de la musique TRACN'ARTS 2022

En partenariat avec la Ressourcerie et le projet Micro Festival, la mairie et l'Amicale d'Egliseneuve, la Fée des ACTS a organisé les concerts sur la place avec à l'affiche les Space Mojo, complémentaire Santé, Vânt În Est et DJ Crock de Watt pour une soirée endiablée.

Cette année la fête de la musique sera organisée en collaboration avec Saint-Jean en Val **le samedi 1er juillet** (en partenariat avec les associations Festi'Val, Optic des Jeunes et la municipalité. Ce sera aussi l'occasion de faire la fête traditionnelle du feu de la Saint Jean !



Amicale d'Egliseneuve des Liards

Année 2022 :

Après la période covid que nous avons subi, il s'avère très compliqué de faire redémarrer notre Amicale, comme toutes les associations en général. Les gens ne sont plus motivés et les esprits ne sont plus à la fête.

Le 18 juin en collaboration avec « la Fée de Acts » nous avons organisé la Fête de la musique dans le cadre des « TRACN'ARTS »

Cette journée bien remplie en liaison avec la Ressourcerie d'Issoire a été agrémentée par un concert dans l'église avec « les voix de la Comté » et le groupe gospel « Field Hollers Band »

Elle se terminera avec divers groupes musicaux suivis d'un DJ pour terminer la soirée.



Le 15 août a eu lieu notre traditionnelle brocante suivie d'une animation d'un groupe local qui nous a donné un avant-goût du festival d'Aurillac, et d'un chanteur guitariste rock Daniel Larbaud.



Pour l'année 2023, seule la brocante du 15 août est prévue à l'heure qu'il est, car les membres de l'amicale sont essentiellement libres à cette époque-là.

J'en profite pour inviter les nouveaux arrivants de notre commune à nous donner un coup de main. Ils seront les bienvenus.



Le Président : Elie BOYER

« ZOOM » SUR UNE ENTREPRISE DE NOTRE COMMUNE

Elevage du chemin du fay
Elevage professionnel de chiens boxer LOF
siret 81794107300014

VINGERDER VANESSA ET NATHALIE
LIEU-DIT: "LE FAY"
63490 EGLISENEUVE DES LIARDS
TEL/06.22.87.58.14
EMAIL/ KAMAV@HOTMAIL.FR
PAGE FACEBOOK ET INSTAGRAM



NOTRE MAIRIE

- Mairie : 04 73 96 84 58

OUVERTURE au public le Mercredi après-midi de 14h30 à 17h30 et Permanence du maire 16h30-17h30. Le SAMEDI matin de 9h30 à 12h30.

API

- Agglo Pays d'Issoire : Directions générales des services et du territoire

Pôle Enfance Jeunesse Sports

20, rue de la Liberté. BP 90162 – 63504 Issoire cedex

Tél. 04 15 62 20 00

C.L.I.C.

- Centre local d'infos et de coordination gérontologique Issoire Bassin Montagne (**CLIC**) : 04 73 89

67 38 - mail : clicissoire@wanadoo.fr . Site web : <http://www.personne-agee-aide-issoire.fr>

11, rue Espagnon 63500 Issoire. **Les services du CLIC sont gratuits.**

MAIRIE DE SAUXILLANGES

- 2ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00. Informations, conseils, accompagnement dans vos démarches de recherche d'emploi, de formation, aide à la réalisation de vos projets. Contact : 04 73 89 05 85.

Site web : <http://www.mission-locale-63.info/issoire/index.php>

AIDES À DOMICILE

- ADMR Sauxillanges

Permanence lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h50 et mardi 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15. Tél : 04 73 96 87 96

AIDES SOLUTIONS POUR JEUNES

- Maison des Jeunes à Issoire : 04 73 55 14 29 (Chemin du Bout du Monde 63500 ISSOIRE)

- Syndicat de l'eau (SIAEP d'Auzelles) : 09 64 10 67 63 ou le 04 73 72 20 72. fax 04 73 72 29 88.

Astreintes : 04 73 70 66 61.

L'EAU

- Trésor Public (Issoire) : 04 73 89 73 00

SECOURS

- Service incendie (SDIS) : 18

- SAMU : 15

- La Gendarmerie : 04 73 96 81 55 ou le 17

SICTOM

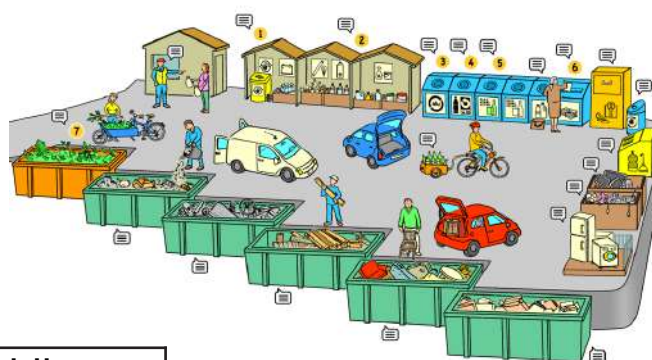
- La Poste Sauxillanges : 04 73 96 89 64

- SICTOM : 04 71 50 32 92

- La Déchetterie : 04 73 96 88 92

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	Fermée
Mardi	9h à 12 h et 14h à 18h
Mercredi	9h à 12 h et 14h à 18h
Jeudi	9h à 12 h et 14h à 18h
Vendredi	9h à 12 h et 14h à 18h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h



DÉCHETTERIE

Entreprises et artisans d'art

"Chez FAN"
 Françoise et Jean Alliol
 3 gîtes en maisons individuelles dans
 le bourg d'Egliseneuve :
 - 8 personnes ; 6 personnes et 2
 personnes.
 - Salle pour repas de famille,
 anniversaires, communions, etc....
 Capacité : de 15 à 35 personnes
 Réservation et renseignements aux :
 Tél : 06 88 60 90 88 ou 04 73 96 84 73
 ou 04 73 89 17 54.



Et Le Moulin de Tournabille
 Prélong 63490 EGLISENEUVE
 DES LIARDS
 Tél fixe : 09 63 01 24 24
 E-mail : tournabille@orange.fr

LES EMPORTÉS
L'ABBAYE
 Tél : 04 73 96 81 80

Chambres et table d'hôte, possibilité de
 dormir sous tente en été (formule 'tente
 d'hôte'). Gestion écologique.

Restaurant pour groupes (nous faisons des
 mariages, baptêmes, anniversaires, ...),
 maximum 55 personnes.

Walter Verhoeve et Astrid Ursem
Auberge Les Liards
 63490 Egliseneuve des Liards
 tel 04 73 96 89 44

Denis Dumas La Diane
 mail : dad-dumas@orange.fr
DOCTEUR?
 Site : <http://cestgraphdocteur.wordpress.com>

La Scie d'Ici
 sciage responsable
 • SCIAGE SUR LISTE • LAMES DIVERSES • MENUISERIE •
 • RÉALISATIONS SUR MESURE • PANNEAUX MASSIFS •
 • GRAVURE ET DÉCOUPE 3D •
 Chêne - Châtaignier - Hêtre - Peuplier
 Douglas - Mélèze - Sapin - Pin
 Bois local • Objectif zéro coupe rase
 La Vernière 63490 St Quentin/Sauxillanges
 04.73.96.80.23
www.sciedici.fr

TABAC - PRESSE
 ESPACE COMMERCIAL
 29, Route de Saint-Germain - ISSOIRE
 04 73 55 91 34

MORAKIS ELEC SARL
 Électricité Générale
 Installation et Dépannage
 Neuf et Rénovation
 Pose d'Antenne
 5, chemin de la Verrerie - 63490 ÉGLISENEUVE DES LIARDS
 Tél / Fax : 04 73 96 88 91 - Port : 06 30 46 77 72

EURL GIRON
Davy GIRON
 Travaux avec mini pelle
 Petit terrassement, assainissement,
 Tranchées, aménagements extérieurs,
 Fondations, travaux intérieurs, multi-
 services...
 La Verrerie
 06 30 60 27 70
 04 73 96 83 77
 63490 Egliseneuve des Liards

PERRON Loïc
 Destruction / enlèvement
 nids de guêpes, frelons, abeilles
 chemin des ruchers - 63490 SAUXILLANGES
 Tél : 06 88 54 91 85 sosgfa@gmail.com

GIRON sarl
 SANITAIRE - CHAUFFAGE
 ÉLECTRICITÉ - ZINGUERIE
 04 73 78 89 30
 MAIL : gironsarl63@orange.fr
 SITE : sarlgiron.com
 281 rue de Parsberg 63270 VIC LE COMTE

LA FORGE SOUS LA MONTAGNE
 07 82 68 20 21
 LOIC PIALOUX
 LA VIGERIE
 63490
 ÉGLISENEUVE DES LIARDS
 E-mail : laforgevouslamontagne@outlook.fr

MATRÉPAR
 répartition téléphone tablette ordinateur téléviseur
 tel : 07 81 56 69 74
 Mail : mathias.martin36@gmail.com

MENTIONS LEGALES

Nom : Mairie 2, place de la Mairie 63 490 Egliseneuve de Liards
 Imprimeur : Responsable publication : C.Vezon
 Prix : Gratuit / Date de parution : MARS 2023